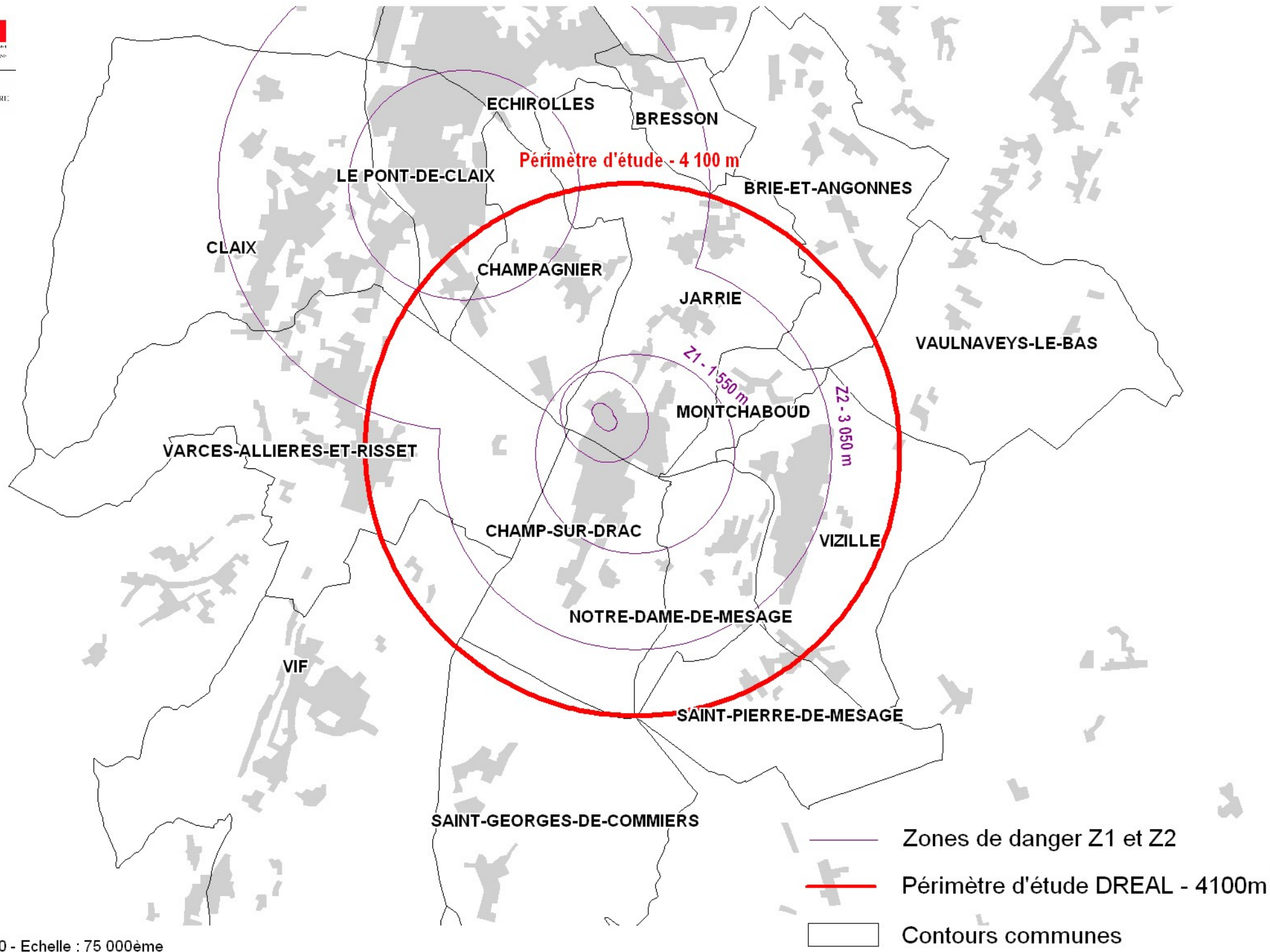




# PPRT de Jarrie

Réunions publiques des 6,7 et 9 juillet 2010

## Présentation des enjeux



- Zones de danger Z1 et Z2
- Périmètre d'étude DREAL - 4100m
- Contours communes

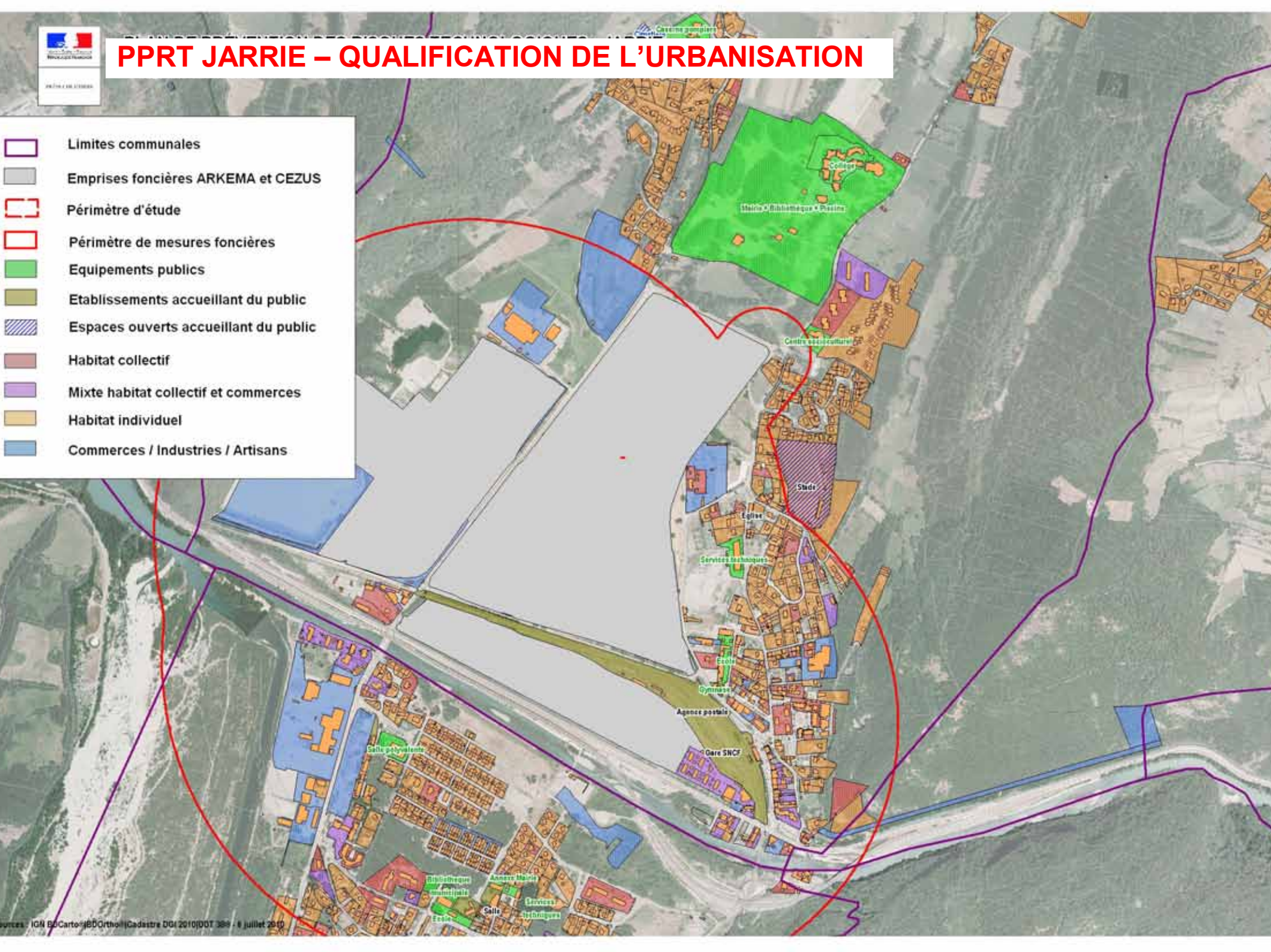


# La qualification de l'urbanisation

- 4 catégories
  - Habitat individuel ou collectif
  - Activité/Commerce
  - Établissement recevant du public
  - Espace ouvert accueillant du public

# PPRT JARRIE – QUALIFICATION DE L'URBANISATION

-  Limites communales
-  Emprises foncières ARKEMA et CEZUS
-  Périmètre d'étude
-  Périmètre de mesures foncières
-  Equipements publics
-  Etablissements accueillant du public
-  Espaces ouverts accueillant du public
-  Habitat collectif
-  Mixte habitat collectif et commerces
-  Habitat individuel
-  Commerces / Industries / Artisans











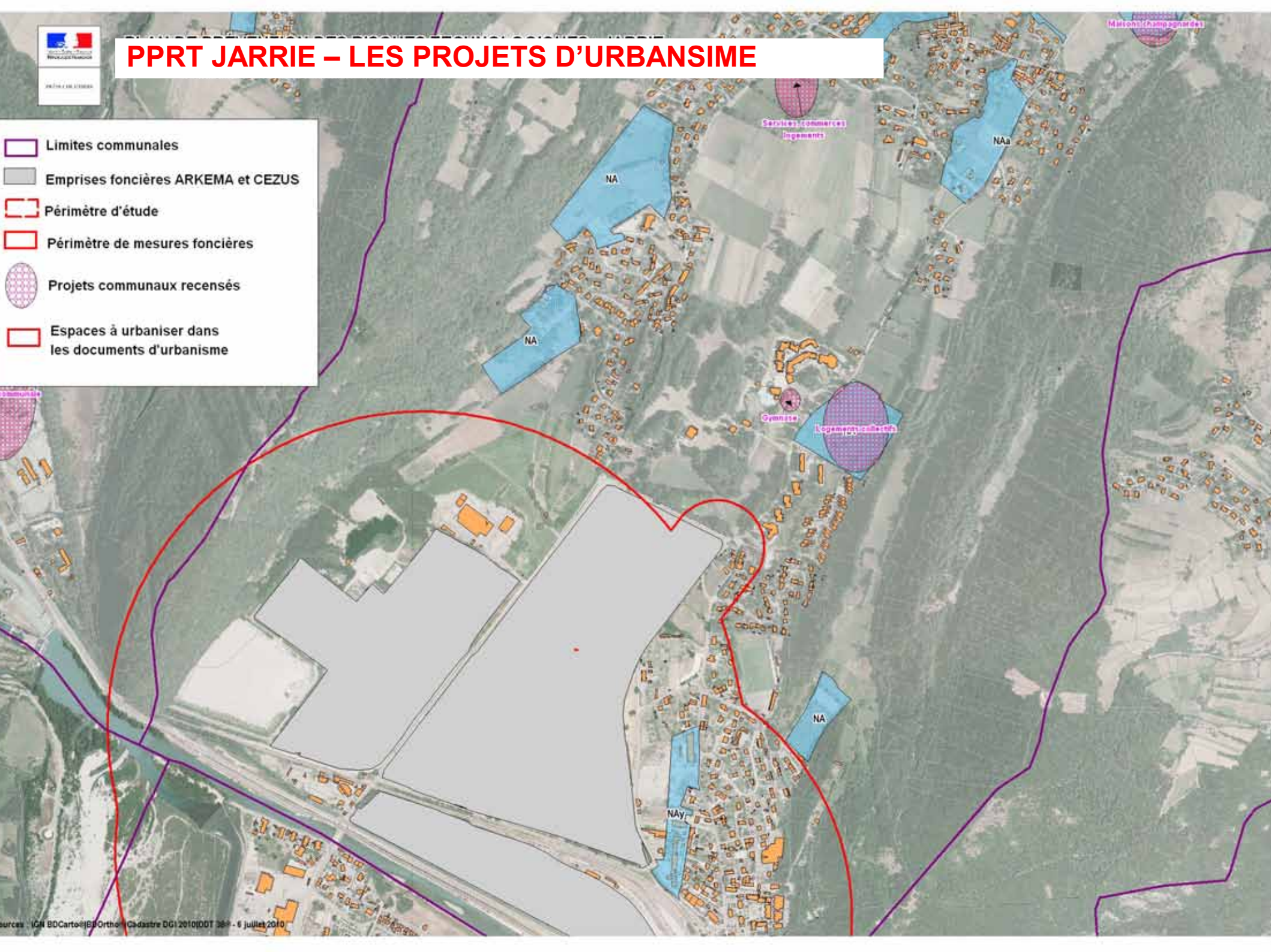
# Les espaces de projets

- Les potentialités des POS et PLU
  - Zones à urbaniser constructibles ou non, vierges ou presque de constructions
- Les projets recensés au travers de différents entretiens avec les communes les plus impactées

# PPRT JARRIE – LES PROJETS D'URBANSIME

Maisons (champagnardes)

-  Limites communales
-  Emprises foncières ARKEMA et CEZUS
-  Périmètre d'étude
-  Périmètre de mesures foncières
-  Projets communaux recensés
-  Espaces à urbaniser dans les documents d'urbanisme





# Les infrastructures de transports

- Concernant le transport des personnes
  - Voiries, voies ferrées, pistes cyclables, cheminements piétons
- Mais également les matières dangereuses
  - Canalisations de gaz, de matières chimiques
- Et l'énergie
  - lignes haute tension

# PPRT JARRIE – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- Limites communales
- Emprises foncières ARKEMA et CEZUS
- Périmètre d'étude
- Périmètre de mesures foncières
- Routes nationales
- Routes départementales
- Autres routes
- Voies ferrées
- Canalisations de transport de matières chimiques
- Transports de gaz
- Transports d'électricité



# La carte des enjeux

Elle globalise l'ensemble des thématiques urbanisme, projets et infrastructures

Elle permet d'aggréger des informations utiles à la démarche :

- environ 4 700 maisons individuelles
- environ 4 200 appartements
- environ 680 commerces ou activités





# PPRT de Jarrie

## Synthèse des enjeux

### Superposition des aléas et des enjeux



PROJET D'URBANISME

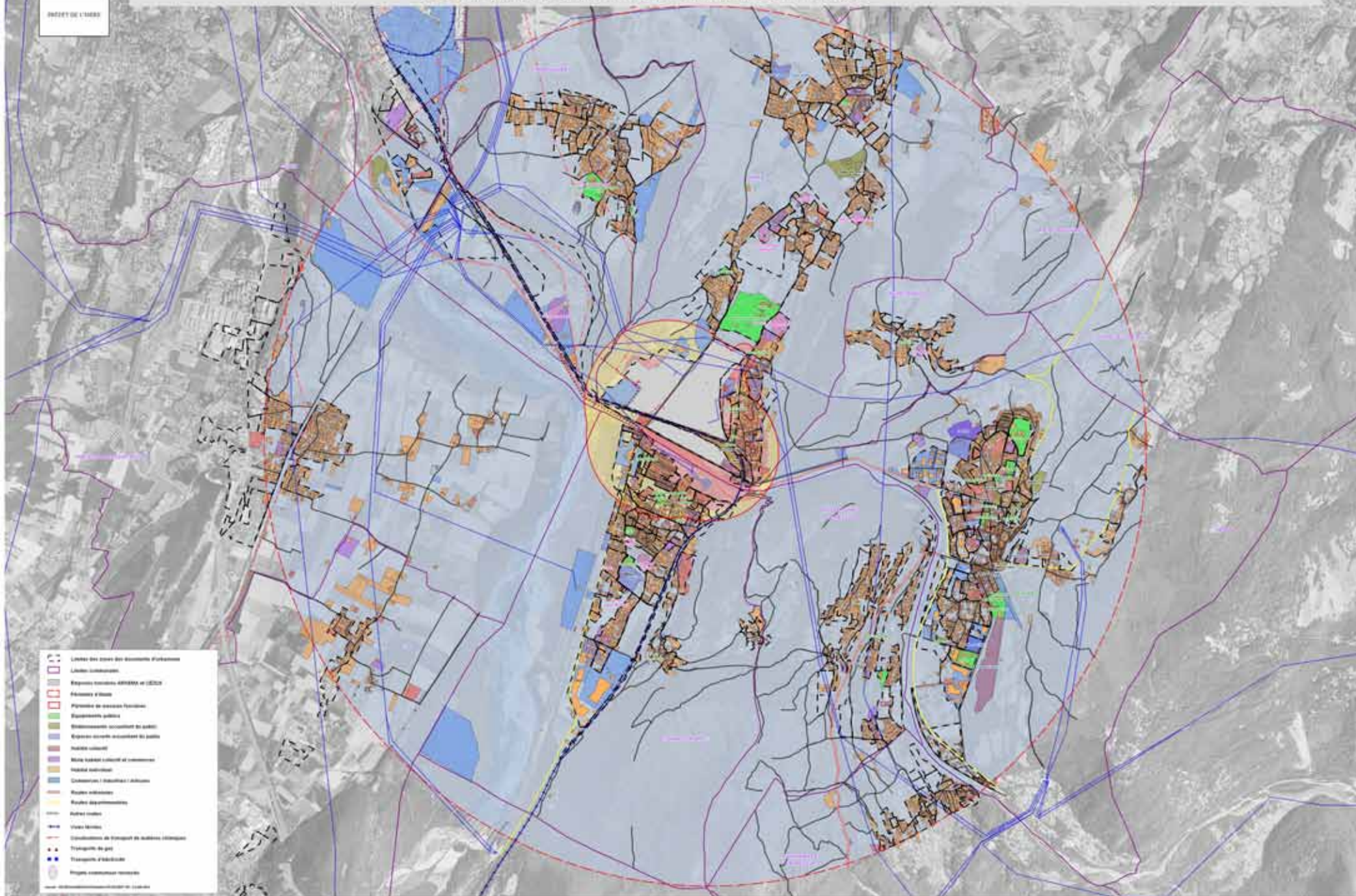
# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : JARRIE SYNTHÈSE DES ENJEUX - JUILLET 2010

- Limites des zones des documents d'urbanisme
- Limites communales
- Emprises foncières ARKEMA et CEZUS
- Périmètre d'étude
- Périmètre de mesures foncières
- Equipements publics
- Etablissements accueillant du public
- Espaces ouverts accueillant du public
- Habitat collectif
- Mixte habitat collectif et commerces
- Habitat individuel
- Commerces / Industries / Artisans
- Routes nationales
- Routes départementales
- Autres routes
- Voies ferrées
- Canalisations de transport de matières chimiques
- Transports de gaz
- Transports d'électricité
- Projets communaux recensés

sources : IGN BDCartho|BDOrtho|Cadastré DGI 2010|DOT 388 - 4 juillet 2010



# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : JARRIE SUPERPOSITION DES ENJEUX ET ALÉAS - JUILLET 2010





# PPRT de Jarrie

## Présentation du zonage réglementaire



# Le contenu du PPRT

Il prévoit :

- **Des actions sur le futur**
  - Mesures sur l'urbanisation
  - Mesures physiques sur le bâti nouveau
- **Des actions sur l'existant**
  - Mesures foncières (expropriations ou délaissement)
  - Mesures physiques sur le bâti existant
- **Des actions sur les usages**
  - déplacements, transports de matières dangereuses, ...



# Le zonage réglementaire

- un zonage réglementaire « rouge foncé », correspond à la zone d'aléas « TF+ ».  
Il s'agit d'une zone d'interdiction stricte de toute nouvelle construction ou nouvel équipement non liés aux activités industrielles à l'origine du risque. Ce secteur a vocation à être une zone d'expropriation.
- Un zonage réglementaire « rouge clair », correspond à la zone d'aléas « F+ ».  
Il s'agit d'une zone d'interdiction de construire tout nouveau projet, à l'exception d'extension des activités à l'origine du risque, d'aménagement et d'extension d'installations existantes ou de nouvelles installations classées autorisées compatibles avec les installations à l'origine de risque. Ce secteur a vocation à être une zone de délaissement.
- Un zonage réglementaire « bleu foncé », correspond à la zone d'aléas « M+ ».  
Il s'agit d'une zone d'autorisation possible sous réserve de constructions de faible densité, des dents creuses, et de ne pas augmenter la population exposée. La construction d'ERP ou la réalisation d'une opération d'ensemble (lotissement, collectif ou permis d'aménager) est donc à proscrire.

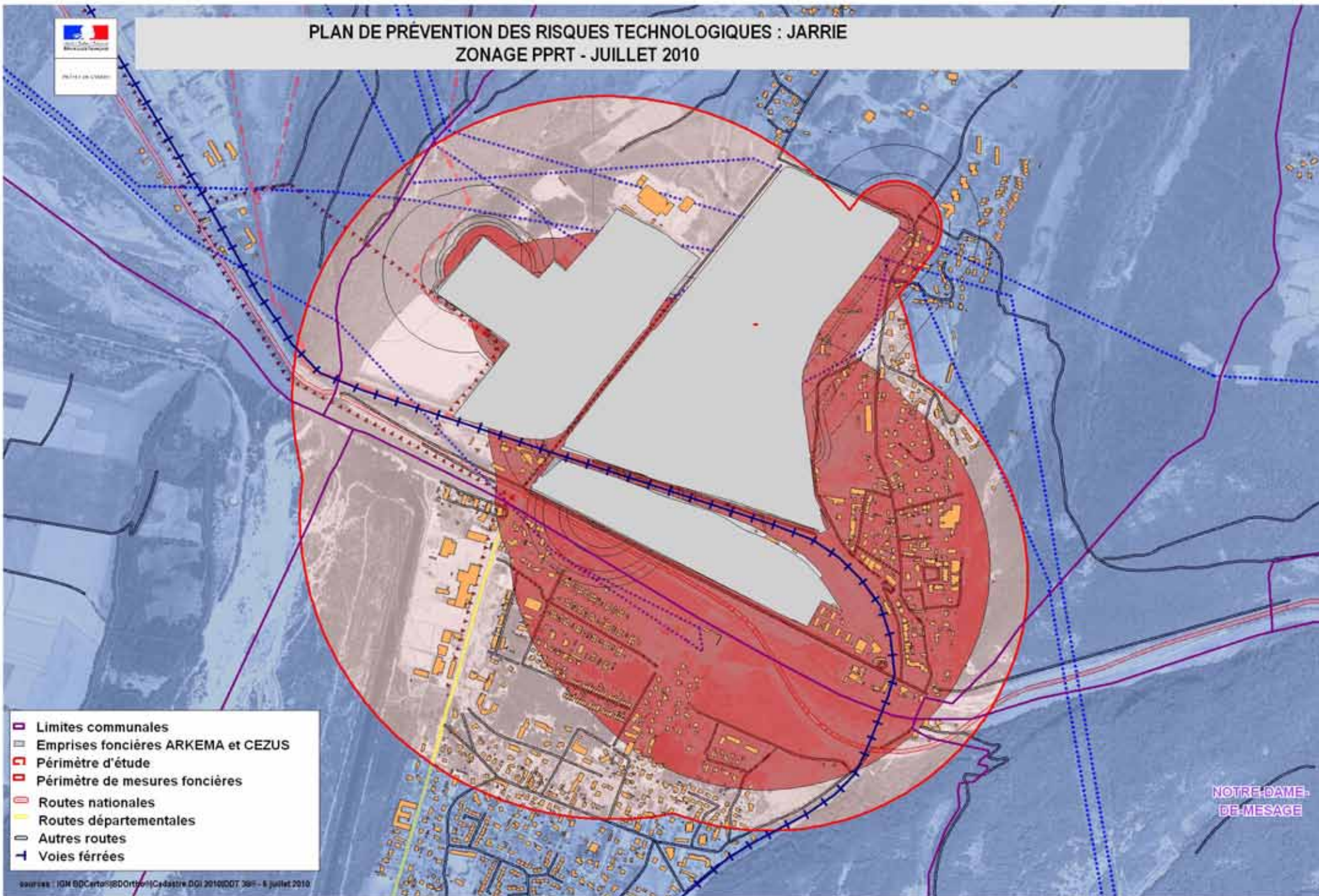
Pour toutes les zones, en cas d'autorisation, des prescriptions sur le bâti sont à respecter selon les phénomènes en jeu.





# Carte du zonage réglementaire (zoom)

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : JARRIE  
ZONAGE PPRT - JUILLET 2010



- ▭ Limites communales
- ▭ Emprises foncières ARKEMA et CEZUS
- ▭ Périmètre d'étude
- ▭ Périmètre de mesures foncières
- ▭ Routes nationales
- ▭ Routes départementales
- ▭ Autres routes
- ▭ Voies ferrées